



Syndicat des professionnelles et professionnels du milieu de l'éducation de Montréal CSQ

Infolettre du 14 janvier 2025

Taux de cotisation et maximum assurable au RQAP et à l'assurance-emploi en 2024 et en 2025

Membres du SPPMEM, Bonjour,

Vous trouverez dans les deux tableaux suivants les taux de cotisation, les maximums annuels assurables et les taux de prestations maximaux applicables en 2024 et en 2025 pour le RQAP et l'assurance-emploi.

Nous vous rappelons que le taux de prestations maximal est déterminé par la date de début de la période de prestations et ne varie pas par la suite, même si les prestations chevauchent deux années. Par exemple, au RQAP, le taux de prestations maximal applicable à une période de prestations débutant le dimanche 29 décembre 2024 sera celui de 2024 pour toute la période, même si les prestations continuent à être versées en 2025. Le taux de prestations maximal de 2025 ne s'applique, quant à lui, qu'aux périodes de prestations commençant le dimanche 5 janvier 2025 ou après.

TABLEAU 1 – Taux de cotisation, maximum assurable et taux de prestations maximaux au RQAP en 2024 et en 2025

	2024	2025
Taux de cotisation	0,494 %	0,494 %
Maximum annuel assurable	94 000 \$	98 000 \$
Cotisation maximale annuelle	464,36 \$	484,12 \$
Taux de prestations maximaux		
55 %	994 \$	1 036 \$
70 %	1 265 \$	1 319 \$
75 %	1 355 \$	1 413 \$

TABLEAU 2 – Taux de cotisation, maximum assurable et taux de prestations maximal à l'assurance-emploi en 2024 et en 2025

	2024	2025
Taux de cotisation	1,32 %	1,31 %
Maximum annuel assurable	63 200 \$	65 700 \$
Cotisation maximale annuelle	834,24 \$	860,67 \$
Taux de prestations maximal	668 \$	695 \$

Les taux de cotisation sont différents au Québec par rapport au reste du Canada, car notre province administre son propre régime d'assurance parentale (RQAP). Pour les personnes résidant au Québec, le taux de cotisation est fixé différemment, car les prestations versées par le RQAP remplacent complètement les prestations spéciales de maternité et parentales du régime de l'assurance-emploi (réduction de 0,33 \$ par tranche de 100 \$). Le taux pour 2025 sera donc de 1,31 \$ par tranche de 100 \$ (pour le reste du Canada, le taux sera plutôt de 1,64 \$ / 100 \$).

Nous espérons que ces renseignements vous seront utiles.

Salutations syndicales!

L'équipe de la sécurité sociale de la CSQ

Besoin d'aide? N'hésitez pas ! <https://sppmem.ca/nous-joindre/>